



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 05 juin 2026

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 14

Date de convocation : 29 mai 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Frédéric MASSOL, Aude FRIED, Jean-Noël GARRIGUES, Dominique DURMONT, Eric BOISSERIE, Eric DESFOURS, Lionel VERNET (arrivé à 18h20), Yoann GALHAC, Julie SAUMUREAU, Maeva SPIES, Manon CAPPACIO.

Étaient représentés : Marie-Christine PORCHEZ (pouvoir à Aude FRIED), Olivia GHIBAUDO (pouvoir à Christine GRANIER), Laure BOUISSON (pouvoir à Manon CAPACCIO), Aubéri DEBIEVRE (pouvoir à Yoann GALHAC), Régis GERARD (pouvoir à Julie SAUMUREAU),

Secrétaire : Aude FRIED

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel des conseillers et constate le quorum. Madame Aude FRIED est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas de public dans la salle. Il rappelle que la date de ce Conseil était imposée au niveau national pour que toutes les communes désignent leurs délégués pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain. Il explique qu'il y a un ordre du jour réduit du fait des formalités à effectuer à l'issue du vote des délégués et que ces formalités doivent être effectuées avant 20h. Il précise qu'il n'a pas souvenir d'un formalisme aussi poussé les années précédentes à l'occasion des désignations pour les sénatoriales.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

Eric BOISSERIE demande de corriger une coquille dans le point 3 « Dénomination d'une voie communale ». Il est noté que 19 personnes ont voté pour et 19 contre, il convient de rectifier comme suit : 19 pour, 0 contre.

Une fois ce correctif apporté, le PV est approuvé à 18 voix pour, en l'absence de Lionel VERNET qui a averti de son retard.

II. Affaires générales :

Le Maire propose d'inverser les deux points suivants à l'ordre du jour pour que Lionel VERNET, sur le point d'arriver puisse prendre part au vote sur les délégués aux élections sénatoriales. Aucune objection n'est formulée à cette proposition. Le point sur la convention d'occupation précaire du parking de l'école maternelle avec des sociétés de canyoning sera traité avant le point sur la désignation des délégués pour les élections sénatoriales.

1. Convention d'occupation précaire du parking de l'école maternelle avec des sociétés de canyoning

Monsieur le Maire rappelle que c'est la troisième année que le parking de l'école maternelle est mis à disposition des clients des sociétés de canyoning. Le but est de répondre à la nécessité de désengorger le Grand Site en se garantissant sur les parkings des villages porte. Les clients stationnent puis partent avec des navettes rejoindre les gorges. Sur la quinzaine de sociétés actives dans les gorges, huit sont concernées par la convention 2026. Le Maire ajoute que dans le cadre de sa vice-présidence au Grand Site, il va travailler à élargir cette collaboration. Il a une réunion de travail prochainement pour préparer la saison prochaine ; Dominique Durmont demande si d'autres parkings sont mis à disposition pour l'accès au Grand site, Pascal DELIEUZE répond qu'il y a aussi le parking Brunan à Saint Guilhem le désert.

Aude Fried demande qui assure l'entretien des WC mis à disposition par la CCH pour savoir s'il faut l'inclure au travail des agents d'entretien des locaux. Le Maire répond que c'est géré par une société employée par la CCVH.

Thierry VERZENI demande si les 8 utilisent le parking en même temps, le Maire répond qu'une association regroupe en fait 5 sociétés et que c'est une de plus que l'an passé et qu'il y a un rappel de la bonne conduite à tenir. Il ajoute qu'au-delà de l'amélioration du stationnement dans les gorges, les commerces du village bénéficient de la présence de ces utilisateurs. Eric Boisserie demande si certains viennent à vélo et souligne l'intérêt de la consigne à vélos qui sera prochainement installée sur la commune.

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE :

- **ACCEPTE** de conclure une convention avec les gérants des sociétés suivantes : **Altéo Nature, Naturéo, l'Office des Moniteurs du Languedoc, PRO APN 34 (association regroupant Escal'au sud, entre 2 nature, Cigale aventure, Vertigo, Ossio)** et une convention d'occupation précaire et gratuite portant sur la parcelle communale, cadastrée section B n°588, destinée uniquement à un usage de stationnement des véhicules des clients des sociétés de canyoning travaillant le long des berges de l'Hérault ;
- **APPROUVE** les termes des conventions ci-annexées et autorise M. le maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à accomplir toute démarche afférente à ce dossier.

POUR :	18	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0
---------------	-----------	-----------------	----------	---------------------	----------

Monsieur Lionel VERNET n'a pas pris part au vote et arrive au moment du passage au point suivant.

2. Elections sénatoriales : désignation de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de sa population, la commune a 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants à élire. Les listes déposées devaient être paritaires.

Monsieur le Maire annonce la mise en place du bureau électeur, présidé par lui-même et composé des deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes (hors candidats) présents à l'ouverture du scrutin. Ainsi, les assesseurs désignés sont Thierry VERZENI, Dominique DURMONT, Maeva SPIES et Manon CAPACCIO.

Pascal DELIEUZE présente la seule liste déposée, celle de Madame Marie Christine PORCHEZ, intitulée « Ensemble pour St Jean »

1- Marie-Christine PORCHEZ

2- Pascal DELIEUZE

3- Olivia GHIBAUDO

4- Frédéric MASSOL

5- Julie SAUMUREAU

6- Jean -Noel GARRIGUES

7- Christine GRANIER

8- Eric DESFOURS

En l'absence d'autre liste, il est procédé au premier tour de scrutin. Monsieur le Maire appelle chaque conseiller tour à tour pour aller voter. Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, le président du bureau (le Maire) a déclaré le scrutin clos.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

A OBTENU :

Liste 1 de Marie-Christine PORCHEZ : 19 voix

La liste de Marie-Christine PORCHEZ ayant obtenu la majorité absolue, les 5 premiers candidats sont proclamés délégués et les trois suivants sont proclamés suppléants dans l'ordre suivant :

Titulaires :

1- Marie-Christine PORCHEZ

2- Pascal DELIEUZE

3- Olivia GHIBAUDO

4- Frédéric MASSOL

5- Julie SAUMUREAU

Suppléants :

6- Jean -Noel GARRIGUES

7- Christine GRANIER

8- Eric DESFOURS

A l'issue de cette proclamation, la séance est levée à 18h40.